



Ecole Nationale Supérieure  
de Technologie des  
Biomolécules de Bordeaux



146 rue Léo Saignat  
33076 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 56 84 69 90  
enstbb.bordeaux-inp.fr

Prenez part au projet d'une école réputée, ambitieuse et  
dynamique en versant la  
**taxe d'apprentissage 2018**  
(Salaires 2017)

Afin de soutenir notre investissement dans la **formation de haut niveau des ingénieurs en biotechnologie** de demain, vous pouvez verser votre **taxe d'apprentissage** à notre école au titre de la **catégorie B (cadres supérieurs)**.

Cette taxe est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation, elle est obligatoirement versée par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (MIS Apprentissage ou autre organisme interprofessionnel, CRCI Aquitaine, ...) agréé selon l'article L118.2.4 du code du Travail qui peut, à votre demande expresse, la reverser à notre école.

Jusqu'au **28 février 2018** vous pouvez en signaler votre intention à votre organisme collecteur.

Pour identifier notre école comme bénéficiaire il est nécessaire de reporter les informations ci-dessous sur le bordereau de promesse de versement et de nous le retourner afin que nous nous assurions de son attribution :

**ENSTBB-Bordeaux INP – UAI : 0333232J**

**Diplôme d'ingénieur de l'ENSTBB**

**(École Nationale Supérieure de Technologie des Biomolécules de Bordeaux)**



Promesse de versement

Entreprise : .....

Adresse postale : .....

.....

N° Siret : .....

Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne en charge de la taxe d'apprentissage :

.....

Nom de l'organisme collecteur (OPCA ou OCTA) : .....

.....

Montant du versement fléché ENSTBB au titre des salaires 2017 ..... €

Contact : Nelly Troadec  
Tél : 05 56 84 69 92  
[nelly.troadec@bordeaux-inp.fr](mailto:nelly.troadec@bordeaux-inp.fr)  
[enstbb.bordeaux-inp.fr](http://enstbb.bordeaux-inp.fr)

Choisissez l'ENSTBB pour le versement de votre

**taxe d'apprentissage 2018**

